

Dépôt des demandes de Réintégration 2014/2015 (Licence et Master)

Les étudiants en Situation d'Abandon des Etudes durant l'année universitaire 2013/2014 et ceux ayant bénéficié de Congés Académiques sont informés que la période de dépôt des demandes de réintégration et la procédure à suivre sont fixées comme suit :

➤ Périodes de dépôt des dossiers

1. Etudiants ayant bénéficié de Congés Académiques durant l'année 2013/2014

Du 01 au 10/09/2014^(*)

2. Etudiants en situation d'Abandon des études

Du 01 au 15/09/2014^(*)

^(*) Aucun dossier ne sera accepté en dehors de ces périodes.

➤ Procédure à suivre

- **Dossier à fournir** : Télécharger et renseigner le formulaire "*Demande de réintégration*", disponible sur le site www.univ-bejaia.dz/formation, rubrique "Réintégration". Le dossier à fournir y est indiqué.
- **Lieu de dépôt des dossiers**: Centre de Calcul, Campus Aboudaou (en face de l'Amphi n°43).

➤ Etude des dossiers

Les dossiers seront traités conformément à la réglementation en vigueur. L'étudiant sera informé de la suite à donner à sa demande par voie d'affichage au niveau de son département de rattachement.

Fait le 01/09/2014

Le Vice-Rectorat.

